

Trésor des pardons et indulgences

Auteur(s) : Bernard, Jean

Généralités

Titre long de la première édition identifiée (ou autre édition) *Le grand thresor des pardons et indulgences de la confrarie de la tressacrée vierge Marie du saint Rosaire ou Chappelet. Avec les indulgences de la Confrarie du tressaint nom de Dieu et de Jesus, contre les jurements & blasphemes. Ensemble les instructions & advertissemens pour mediter les mysteres du Rosaire, composez par le R. P. Jaspar Loartes de la Société de Jesus. Le tout recueilly de plusieurs graves autheurs, par R. P. F. Jean Bernard, licentié en théologie, & prieur du Convent des freres Prescheurs en Douay* (Jean Bogart, 1609).

Information sur l'auteur ou les auteurs

- [Bernard, Jean](#)
- Dominicain

Date de la première publication de l'œuvre 1604

Transcription et analyse des péritextes

Transcription des péritextes de toutes les éditions

- Approbatio. [Jean Bogart, 1609]
Hunc libellum à venerando Patre Oanne Bernardo S. Th. Lic. & Conventus Fratrum Prædicatorum Duacensi Priore, collectum atque concinnatum ; quo Psalterii Virginis Deiparæ origo, recitandi modus, mysteria inter recitandum meditanda, Sodalitas recitantium, ejusdem Sodalitas regulæ seu statuta, privilegia item, prærogativæ, gratiæ & indulgentiæ eidem à diversis summis Pontificibus concessæ, renovatæ, confirmatæ ; insuper miracula per intercessionem Deiparæ à Deo obtenta his qui Psalterio ejusmodi, ejusque externo signo, orbiculis precatoriis nimirum, præsertim benedictis, religiosè usi fuissent (nà in hunc sensum accipiendæ sunt narrationes istæ miraculorum) latè exponuntur : cum adjuncto brevi Tractatu de Sodalitate sanctissimi nominis Dei, hisque quæ ad eam spectant : permovendæ fidelium pietati utiliter excludi posse iudicavimus. Duaci 21. Maij, 1608.
Bartholomæus Petrus S. Th. Doct. & ibidem Prof. (A 1 v°)
- A noble et valeureux Seigneur, Monseigneur Philippe de Guernonval,

Chevalier, Seigneur dudit lieu, Rozemont, Conteville, Sevinghem, &c.
Gouverneur & Capitaine des Ville & Chasteau de Gravelinghe [Jean Bogart, 1609]

Salut en nostre Sauveur Jesus-Christ.

Monseigneur, Artaxerxes Roy de Perse, estant aux champs fort pressé, & alteré de soif, rencontrant un pauvre villageois, luy demanda à boire, & n'ayant rien que de l'eauë à luy donner, luy en (A 2 r°) presenta, & le Roy le remercia, & l'a prins d'aussi bonne part, que si les plus riches de Perse luy eussent présent de plus precieux dons, ne regardant à la valeur de la chose donnée, ains à la bonne affection du donneur. En l'ancien Testament Exod. 25. nostre bon Dieu accepta aussi bien ceux qui n'offroient que des poils de chevres ; & des peaux de moutons (n'ayant autre choses [sic]) pour bastir le tabernacle, que ceux qui offroient or & argent. Nostre Sauveur Jesus-Christ accepta d'aussi bonne part les dons de Myrrhe & d'encens de trois sages d'Orient, que cestuy qui estoit d'or, Matth. 2. Et loüa plus l'offrande de la pauvre veufve Evangelique, laquelle ne presentoit que deux petites pieches au tronc du temple de Salomon, que les grandes offrandes des riches, Luc. 21. Par ceste histoire Payenne, & doctrines sacrées, nous sommes instruicts, qu'il ne faut tant regarder à la valeur du don, qu'à la bonne affection du donneur. Ce qui m'a induict, & donné hardiesse de presenter ce petit don, & dedier (A 2 v°) ce mien petit labeur à vostre Seigneurie. Je confesse qu'il n'est digne des merites & grandes perfections d'icelle, mais la cognoissant tant humble, & courtoise, je m'asseure qu'elle le trouvera utile, & recevra de bonne grace, imitant en ce cas nostre bon Dieu, qui ne regarde tant au prix & à la valeur des dons, qu'à la bonne affection des donneurs : signamment pour le subject dequoy ce livret traicté, sçavoir de la confrarie du tressaint nom de Dieu, de Jesus & des Saincts, contre les jurements & blasphemes, avec un autre petit traicté de la confrarie du saint Rosaire ou chappelet, considerant les grands fruits & utilitez, avec les thresors infinis qu'apportent ces deux confrairies au salut des ames, de tous temps enrichies de plusieurs Papes, & nouvellement confirmées par le Pape Clement 8. Ce sont les deux petites pieches que moy pauvre mendiant ay mis au tronc de l'Eglise, avec cette pauvre veufve Evangelique. Et comme les pierres precieuses sont petites en quantité, mais tresgrandes (A 3 r°) en vertu & effect, ainsi combien que ce livret soit petit en mots & syllabes, il est neantmoins tresgrand en vertu & efficace ; nous enseignant l'honneur & reverence que devons au tressaint nom de Dieu, d'abohrrer & empescher les juremens & blasphemes contre iceluy, avec la confrarie du S. Rosaire, nous declarant la manière de servir & saluér la vraye mere de Dieu Royne des cieux par la forme du chappelet.

Les raisons pourquoy je le dedie à vostre Seigneurie sont si grandes, & en si grand nombre, que je n'ay moyen de les exprimer suffisamment. Entre autres la speciale devotion, que je voy que portez à ces deux confrairies erigées par l'autorité des Peres de nostre ordre en l'Eglise parochiale de Gravelinghe, ensemble les singulieres devotions de Madame vostre noble espouse de vertus & sang, avec tous voz enfans divinement bien instruis, & toute vostre devote famile [sic].

Et particuliermeent à ceste confrarie du tressaint nom de Dieu tes- (A 3 v°) moignantes les œuvres pieuses faictes par vostre Seigneurie à l'honneur, & pour l'entretenement d'icelle, signamment la belle chapelle erigée en ladicte Eglise, enrichie d'une table d'Autel du nom de Jesus, avec autres plusieurs

ornemens, en laquelle chappelle au pied de l'Autel avez desja choisi la place de vostre sepulture, & pour toute vostre noble famile. [sic]

Avec ces raisons je joindray le zele ardant que portez à l'honneur du nom de Dieu & des Saincts, confirmé & approuvé par les rigoureuses punitions que faictes des jureurs, parjureurs & blasphemateurs, en leurs perchant souvent la maudite langue de voz propres mains, encores l'année passée 1605.

Imitant en ce saint zele vostre noble parent, feu Messire Valentin de Pardieu, Seigneur de la Motte, Chevalier de S. Jacques, en son temps Gouverneur de Gravelinghe, general de l'artillerie, Colonel d'enfanterie, dececé au siege de Dordogne le 16 Juillet l'an 1595. au service de sa majesté (A 4 r°) tres-Catholique en grandissime regret de tous ces pays bas, lequel de coutume perçoit la langue aux malheureux blasphemateurs. C'est plus que la raison d'executer telles punitions, signamment en l'estat où Dieu & sa Majesté Catholique vous ont appellé de Gouverneur & de Capitaine, à qui appartient corriger tels execrables vices des soldats & autres.

Et les Peres Religieux de nostre ordre pour remede singulier avec les autres ont inventé ceste sacrée confrérie, afin que le tressaint nom de Dieu fut d'avantage loué, honoré & reveré, & les juremens, parjuremens, & blasphemes empeschez, & bannis de la bouche des Chrestiens, approuvée par les saints Peres, & enrichie de pardons & plusieurs privileges, que je dedie presentement à vostre Seigneurie, comme estant en autorité & estat, & douée d'un zele divin, pour la pouvoir mettre en execution. Recevez doncques, Monseigneur, ce mien petit labeur d'aussi bonne part que je le vous pre- (A 4 v°) sente, pour l'enroller sous vostre sauvegarde, & lui donner son passeport pour aller & venir par tout librement avec la signature de vostre autorité. Je confesse que le langage est fort grossier, & mal poly, mais saint Cyprien parlera pour moy, & m'excusera, disant en la seconde Epistre de son deuixiesme livre, qu'en parlant de Dieu il ne faut chercher grande eloquence, ce qui est plus propre aux harangues politiques, ains il faut parler rondement & simplement. Thomas de Kempis au premier livre de l'Imitation de Jesus-Christ chapit. 5. dit, qu'il faut chercher ès escritures nostre utilité, & non pas la subtilité du langage : mesme l'Apostre saint Paul en la premiere aux Corinthiens chap. 4 dit que le Royaume de Dieu ne consiste pas en belles parolles, mais en vertu, & au chapitre 8. dit, que la science enflé, & la charité edifie : quant à moy, j'ay mieux aimé d'estre trouvé sans la science enflant, que sans la charité edifiant. Et sans faire plus long discours en cest endroit (Monseigneur) je prieray nostre bon Dieu, (A 5 r°) qu'au nom de son Filz Jesus-Christ il lui plaise vous donner sa grace en ceste vie, & sa gloire en la future. De Gravelinghe ayant achevé les predications des Advents, ce premier de Janvier 1606.

Vostre tres-affectionné serviteur en Jesus-Christ

F. Jean Bernard. (A 5 v°)

- Sonnet. [Jean Bogart, 1609]

Le Rosaire, ou le Chapelet,
Ou la guirlande, ou la couronne,
Qui de belles roses fleuronne,
Orne le chef, à qui elle est.

Et comme un doux-flairant boucquet
Les deux temples qu'elle environne
Esjouyt de son odeur bonne,
Chassant la senteur qui desplait :

Plus le Dominicain Rosaire
Honore, & plus doucement flaire
A l'Imperatrice des cieux.
A qui toute ame vertueuse
Ne peut dresser plus fructueuse
Priere, & qui luy plaise mieux. (A 5 v°)

• **Licentia superiorum.** [Jean Bogart, 1609]

Acceptis litteris vestris, Reverende & eruditissime P. Licentiate, non potui non vehementer letari, & admirari summam tuam diligentiam, quam in excudendis bullis sanctissimi Rosarii prestituti ; perge ut coepisti, faxitque Deus ut in promotionem devotionis, & in Dei sancrissimeque matris ejus gloriam majorem cedant. Datum Brugis 7. Octob. 1602.

Frater Andreas Heinsius, Provincialis Inferioris Germaniæ. (A 6 r°)

• [Jean Bogart, 1609]

Ego infrascriptus presentium tenore do facultatem Reverendo Patri F. Ioanni Bernardi S. Theol. Licentiatu ordinis Prædicatorum, Conventus, Duacensis Priori, ut possit libellum suum de Confraternitate sanctissimi Rosarii B. Mariæ & nominis Dei, qui primùm editus fuit Audomaropoli anno 1606. tradere recudendum, ipsumque auctiorem reddere, præmisso debito examine. In cujus rei fidem his manu mea subscrispi. Actum Gandavi 12. Novembr. Anno 1607.

F. Petrus Wostynius FF. Prædicatorum per Inferiorem Germaniam Prior Provincialis. (A 6 r°)

• **Approbation.** [Jean Bogart, 1609]

Ce traicté contenant l'origine du S. Rosaire & Confrarie d'iceluy, les mysteres du Rosaire & Chapelet, les privileges, prerogatives, Indulgences & pardons de ladite Confrarie, avec les stations de Rome, & aucuns signalez miracles du Rosaire, selon la copie imprimée à Toulouse 1599. & au surplus y estant adjoustées les Bulles & Indulgences de la Confrarie du tressaint nom de Dieu ou Jesus, ne contient rien contraire à la foy Catholique Apostolique & Romaine, ny aux bonnes mœurs, par ainsi se pourra imprimer pour inciter tous fideles Catholiques à devotion à l'endroit de la vierge Marie. Faict ce 22. De Novemb. 1605. par le soubsigné Censeur de livres.

Adrien le Febvre, Chanoine de S. Omer, & Licentie en Theologie. (A 6 v°)

• [Jean Bogart, 1609], p. 203, une nouvelle page de titre d'un ouvrage, date de 1608, mais insérée au sein de l'ouvrage avec numérotation continue des pages (le n° 203 apparaît sur la page de titre) : Traicté de la confrarie du tres-saint nom de Dieu, et de Jesus. Contre les jureurs & blasphemateurs. Instituée aux convents & Eglises des Freres Prescheurs, & confirmée par plusieurs SS. Peres Papes de Rome. 5Illustration] A douay, Chez Jean Bogart, 1608. Avec Permission.

• À la fin de l'ouvrage, « Table des matieres principales contenues en ce Traicté du Rosaire ». (L 3 r °-L 9 v°)

Topoï dans les péritextes

- fructueux
- petit livret mais grandes richesses comme les pierres précieuses
- rosaire, chapelet, guirlande, couronne, bouquet
- senteur

Les dossiers de la collection

4 sous-collections :

- [1604 - Trésor des indulgences du Saint Rosaire - Jean Le Bouc](#)
- [1608 - Trésor des indulgences du Saint Rosaire - Jean Le Bouc](#)
- [1609 - Grand Trésor des pardons et indulgences - Jean Bogart](#)
- [1615 - Trésor des indulgences du saint Rosaire - Jean Bogart](#)

Les documents de la collection

3 notices dans cette collection

En passant la souris sur une vignette, le titre de la notice apparaît.

Les documents de la collection :



[1604 - Jean Le Bouc - Trésor des indulgences du Saint Rosaire - BM Lyon](#)

Wesliengue, Louis

treffaciee vierge Marie du sainct
Rosaire ou Chappeler.
*Aute les Indulgences de la Confrérie du
treffainz nom de Dieu & de Iesus, contre
les heretiques & blasphemers.*
Ensemble les instructions & adoucissements
pour mediter les Mystères du Rosaire, *
composés par le R. P. Isidor Loarites
de la Société de Iesus.
Le tout recueilli des plusieurs grates Au-
thoritez, par R. P. P. Jean Bernard, Légitimé en
Tenuoye, & Prieur du Couvent des
Frères Prêcheurs en Douai.
Voyez la Table des Matières sur La fin.



[1609 - Jean Bogart - Grand Trésor des pardons et indulgences - UGent](#)

Bernard, Jean

re de Dieu.
Avec les Indulgences de la Confrérie du
treffain et nom de Dieu contre les im-
murs & blasphemateurs.
Ensemble la manière d'ériger la Conféterie
en quelque lieu.
Extrait de plusieurs graves Autheurs,
Par le R. P. F. Jean Bernard Licencié en
Théologie, & Prieur du Couvent de
l'Oratoire des Frères Prêcheurs
en Douai.



[1615 - Jean Bogart - Trésor des indulgences du saint Rosaire - UGent](#)
Wesliengue, Louis

Tous les documents : [Consulter](#)

Informations sur la notice

Référence Thresors de la RenaissanceThRen_167

Rédaction de la noticeRéach-Ngô, Anne

ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Citation de la page

Notice du site Thresors de la Renaissance : **Trésor des pardons et indulgences** Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle), consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/167>

Copier

Collection créée par [Anne Réach-Ngô](#) Collection créée le 26/01/2017 Dernière modification le 03/02/2024